

Pas de réunion de l'asbl CD du R.G.C.C. le
Mardi 04/11/2018
Périodique 1.604
SITE : www.rgccf.be
E-MAIL CQ : luc.looze.rgcc@gmail.com

CONVOCAION REUNION DU MARDI
18/12/2018 au local du RGCC « LE
CASTELIN » 13, Place de l'Hôtel de Ville à
Chatelet

(PO) = Présence OBLIGATOIRE
(PF) = Présence FACULTATIVE
Néant

Exclusion 2 avertissements en championnat :
suspendu(s) pour 1 journée effective de
championnat au sein du RGCC à partir du :
15/12/2018
CALO Nicola 09/01/87 FC FONTAINE

3 avertissements en championnat : suspendu(s)
pour 1 journée effective de championnat au sein
du RGCC à partir du : 15/12/2018

Néant

AMENDES ET FRAIS DIVERS :
Réunion du 04/12/2018 et matchs du
01/12/2018

* F.A. N.R. ou R. = Feuilles d'arbitres non
rentrées ou retard :
* R. N.C. ou R. = Résultats non
communiqués ou retards :

11.PHENIX M/S/M	3X3 €
12.FC CHARLEROI	2X3 €
14.FC RED LIONS	1X3 €
15.FC AISEAU PRESLES	2X3 €
16.CS ACOZ	2X3 €
17.FC FONTAINE	3X3 €
	1X6 €
24.WILLEM'S TRAVEL	1X3 €
36JS MARCHIENNE	1X3 €
49.ACC BUFFALO	4X3 €
56.SC WAINAGE	1X3 €
68.TRABZONSPOR	2X3 €

PROCHAINE REUNION DE L'ASBL CD du
RGCC LE Mardi **18/12/2018 à 18h00** (si
besoin, voir convocation(s))

REMISES (rappel en cas de TRES mauvais
temps))
LA REMISE EVENTUELLE DES
RENCONTRES SERA SUR
LE SITE DU RGCC LE VENDREDI APRES
16H00

ATTENTION !!! LA PROVINCE PEUT
ENCORE DECRETER UNE REMISE LE
SAMEDI MATIN.

DERNIER RAPPEL

LA PARTIE DU DESSUS GAUCHE DES
ENVELOPPES (feuilles d'arbitres) DOIT
OBLIGATOIREMENT ETRE REMPLIE, EN
CAS DE NON RESPECT UNE AMENDE DE
10€ SERA INFLIGEE AU CLUB FAUTIF

Contrôle de l'identité des membres non-
Joueurs qui se trouvent dans la zone
Neutre.

Le délégué au terrain, le délégué visiteur,
Tous les commissaires au terrain et
L'(les)entraîneur(s) doivent présenter un
Document officiel d'identité à l'arbitre.
S'ils ne peuvent pas présenter un
Document officiel d'identité, ils ne sont pas
Autorisés dans la zone neutre, à
L'exception du délégué au terrain.
Si celui-ci ne peut pas présenter un
Document officiel d'identité, l'arbitre
Mentionne ce manquement sur la feuille
De match avant la signature de la dite
Feuille par les parties concernées.
Le club reçoit une amende.
L'identité des autres personnes, ne
Pouvant séjourner dans la zone
Neutre/technique selon les dispositions ci-
Dessus, est biffée de la feuille de match
Par l'arbitre.
Si un joueur inscrit n'est pas venu se
Présenter, l'arbitre biffera le nom de ce
Joueur après le match et le paraphera
Le délégué visiteur peut être remplacé,
Dans toutes les circonstances et dans
Toutes les rencontres, par un affilié non-
Joueur ou, à défaut, par le capitaine de
L'équipe, qui peut continuer à jouer.